AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL1032026-DE
Reçu le 11/06/2026

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 juin 2026

**DEPARTEMENT**
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**
NERAC

**CANTON**
NERAC

**Nombre de conseillers**
**En exercice :** 29
**Présents :** 23
**Votants :** 29

**OBJET :**
**Associations – Subvention exceptionnelle à SCUBE STUDIO 47**

**N° 103/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juin deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

**Absents excusés** :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Aurore FONTANEL a donné procuration à Frédéric SANCHEZ
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Charline SANSAN a donné procuration à Marie-Ange PRADO
Mélanie SERRES-SOLANO a donné procuration à Nicolas LACOMBE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Evelyne CASEROTTO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Françoise MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juin 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL1032026-DE
Reçu le 11/06/2026

**RAPPORTEUR : VICENTE Manuel**

Le « Scube studio 47 » est une association néracaise de danse aérienne, affiliée à la Fédération Française de Danse et qui dispense notamment des cours de cerceau aérien. Deux des pratiquantes sont sélectionnées aux prochains Championnats d'Europe (juillet 2026 en Hongrie) ainsi qu'aux Championnats du Monde (Décembre 2026 en Grèce).

Ainsi, Mme Descons Sandra et Mme Baudot Marie, sont sélectionnées tant pour les épreuves en duo qu'à titre individuel pour ces compétitions.

Cette sélection représente une opportunité exceptionnelle de porter les couleurs de la discipline ainsi que celles de Nérac lors de compétitions internationales de haut niveau.

Cependant, la participation à ces évènements engendre des dépenses importantes pour les compétiteurs afin d'assurer les frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux inscriptions, aux costumes et divers matériels….

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Néracaise « le Scube studio 47 » au titre de la participation des deux danseuses de cerceau aérien aux prochains Championnats d'Europe et Championnats du Monde.

En contrepartie, il est demandé à l'association d'apporter les éléments confirmant la participation de ses deux adhérentes aux épreuves énoncées ci-dessus et de mentionner dans les documents de communication la participation de la ville de Nérac.

Considérant l'exposé ci-dessus
**CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Néracaise « le Scube Studio 47 » au titre des frais engagés pour la participation des deux danseuses aux prochains Championnats d'Europe et Championnats du Monde.
- **DE DIRE** que cette somme sera comptabilisée au titre de 2026 dans le cadre des subventions exceptionnelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ...*

*Et de la publication à Nérac le ...*

*Le Maire*

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,